

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-409

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre le Conseil Régional devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par Madame Emmanuelle GREGOIRE,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-410

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 12 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 38 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 400 000 € pour le soutien à l'investissement industriel ;

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 23 050 € pour le soutien au conseil,
- . 20 000 € pour le soutien au recrutement,
- . 12 753 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :*

- 38 000 € en subventions, pour 5 bénéficiaires, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 400 000 € en avance remboursable pour 2 bénéficiaires, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

** sur le chapitre 939 du budget de la Région :*

- 23 000 € via la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie pour 1 bénéficiaire au titre du FMC conformément à l'annexe 3,

- 50 900 € via la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, pour 6 bénéficiaires au titre du FRAA, conformément à l'annexe 4,

- 5 050 € pour 5 bénéficiaires au titre du programme GEODE, conformément à l'annexe 5,

- 20 000 € pour 1 bénéficiaire au titre de l'ARC PMI, conformément à l'annexe 6,

- 18 000 € pour 3 bénéficiaires au titre du FRAC IAA, conformément à l'annexe 7,

- 3 000 € à la CGPME, pour sa participation à la 4^{ème} édition du Salon « Planète PME » le 13 juin prochain à Paris,

- 9 753 € à l'Association Normandyachts Int, pour sa participation au salon nautique 2005 de Cannes ;

- de prendre acte des subventions accordées :
 - au titre du FRAC Artisanat, conformément à l'annexe 8,
 - au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 9 ;

- de proroger le délai de réalisation d'un programme de Prime Régionale à l'Emploi conformément à l'annexe 10 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le dossier Normandyachts Int. ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-411

**sur le développement économique : modernisation sectorielle – soutien à l’association
NORMANDY MOTOR VALLEY**

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'à la création de l'association MOV'EO et au plus tard le 30 septembre 2006, le délai de réalisation de la mission de l'association NORMANDY MOTOR VALLEY portant sur la structuration de la gouvernance du pôle et la mise en place de l'association du pôle MOV'EO ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet d'avenant à la convention pour le retour de celui-ci dûment signé, faute de quoi l'aide accordée serait annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-412

sur l'économie sociale et solidaire : aide au tutorat de l'ADIE

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant maximal de 46 000 € pour le tutorat ADIE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 46 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, pour le suivi et l'accompagnement d'entreprises créées en 2006 par des personnes en difficulté, non bénéficiaires du RMI ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-413

sur l'économie sociale et solidaire : prime régionale à la création par l'insertion

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 3 000 € pour la Prime Régionale à la Création par l'Insertion ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, aux deux créateurs figurant dans le tableau joint en annexe, un montant individuel de 1 500 € par création d'activité, soit un total de 3 000 €;

- de modifier la délibération n°06-220 bis, du 24 mars 2006 comme suit : la subvention de 1 500 € accordée à Monsieur Gilbert COURAYE, à Moyaux (14) est annulée, celui-ci ayant cessé son activité ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-414

sur la mer et le littoral : ports de plaisance et filière nautique - événements nautiques

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 25 000 € à la station nautique Cherbourg-Hague pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-415

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - action en faveur de la flottille de pêche

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur de la flottille de pêche » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 20 569,27 €;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 20 569,27 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-416

sur la mer et le littoral : sécurité en mer (investissement)

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité des navires de pêche » de 100 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 1 789,53 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, dans le cadre de l'équipement des navires en matériel SMDSM, un montant total de subventions de 1 789,53 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 04-533 du 20 septembre 2004 comme suit :

- d'affecter sur l'APN de 160 000 € votée en 2004, pour la sécurité en mer, un dossier d'un montant de 6 069,31 € et non 5 656,81 € comme indiqué initialement, sur le chapitre 908 du Budget 2004 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-417

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation - actions et études exceptionnelles

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevage Marins de Basse Normandie, une subvention globale de 97 200 € au titre de l'aide exceptionnelle de la Région aux marins pêcheurs bas-normands mis en difficultés par la hausse du prix du gazole, à charge pour le CRPMEM de reverser 400 € à chaque bénéficiaire figurant dans la liste nominative jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-418

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer au Cercle des Délégués Permanents Français à Bruxelles ;
- d'affecter sur l'AE « Europe » de 590 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 20 520 €;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 12 120 € réparti comme suit :

* Au Cercle des Délégués Permanents Français à Bruxelles

- 120 € au titre de la cotisation de la Région Basse-Normandie 2006,

* Au Pôle Universitaire Normand

- 2 000 € pour l'organisation d'une Université Européenne d'Eté sur la Normandie médiévale,
- 4 000 € pour l'organisation d'une Université Européenne d'Eté sur la sécurité maritime,
- 3 000 € pour l'organisation d'une Université Européenne d'Eté sur les Peintres et écrivains en Basse-Normandie,
- 3 000 € pour l'organisation d'une Université Européenne d'Eté sur l'adaptation des ports et de leurs hinterlands, aux nouvelles données du commerce maritime,

- de réserver sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 2 000 € au titre des prix accordés dans le cadre du concours de débats en anglais et en allemand organisé par le Rectorat, soit 1 000 € à chacune des équipes gagnantes ;
- d'approuver, au titre des bourses de stage en entreprise à l'étranger, les individualisations figurant dans le tableau joint en annexe pour un montant de 26 400 €;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-419

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 860 000 € votée en 2006, un montant global de 133 065,30 € dont :

- 56 100 € pour le dossier « Réseaux »,

- 76 965,30 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 18 600 € à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie (FROTSI) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2006,

- 7 500 € à l'Union des Parcs et Jardins de Basse-Normandie pour la réalisation de son programme d'actions 2006,

- 30 000 € à la Fédération Régionale d'Hôtellerie de Plein Air pour l'organisation du 32^{ème} Congrès National à Deauville du 8 au 12 novembre 2006,

- 13 500 € à l'Office de Tourisme de Caen pour la mise en œuvre des visites théâtralisées 2006,

- 1 050 € à l'Office du Tourisme de Falaise pour la mise en œuvre des visites théâtralisées 2006,

- 32 500 € au Pays d'accueil Touristique du Bocage Virois pour la réalisation de son programme d'actions 2006,

- 26 700 € au Pays d'accueil Touristique du Pré Bocage pour la réalisation de son programme d'actions 2006, incluant l'opération « Bocage Printanier » en partenariat avec le Bocage Virois,

- 2 521,50 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers-Argentan pour l'actualisation du classeur d'informations touristiques du Bocage et de la Suisse Normande,

- 693,80 € à la Commune de Hauteville-sur-Mer pour la réalisation d'un audit « Station Kid », pour ce dossier, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2006 pour l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-420

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

- l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 250 000 € votée en 2006, un dossier « Tourisme Handicap » d'un montant de 22 607,45 €;

- l'AE « Qualité dans le tourisme » de 540 000 € votée en 2006, un montant global de 62 486,22 € dont :

- 27 000 € pour le dossier « Projets Interrégionaux »,

- 35 372 € pour le dossier « Projets Territoriaux »,

- 114,22 € pour le dossier « Tourisme Handicap » ;

• d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région, dans le cadre du Tourisme Handicap :*

- 3 474,78 € à la Communauté de Communes du Canton de Montmartin-sur-Mer (Manche) pour la réalisation de travaux d'accessibilité du Centre multimédia et de l'Office de Tourisme situé sur la commune de Hauteville-sur-Mer,

- 3 403,12 € à la SARL Ifs Caen Hôtellerie pour l'extension et l'aménagement de l'Hôtel Kyriad,

- 10 055,67 € à Mme Christine JOUQUAN et M. Patrick DESGUE pour la création de deux gîtes ruraux accessibles aux personnes handicapées, à Ronthon (Manche),

- 5 673,88 € à Mme Françoise DURAND pour la création d'une chambre d'hôtes accessible aux personnes à mobilité réduite et visuelle, à Trémont (Orne) ;

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :*

- 27 000 € à l'Association la Route Historique des Abbayes Normandes pour la réalisation de son programme d'actions 2006,

- 35 372 € à la Communauté de Communes du Bocage d'Athis de l'Orne pour la réalisation de la campagne de communication du site de la Roche d'Oëtre et du réseau des Montagnes de Normandie,

- 56,02 € à l'Office de Tourisme de Houlgate pour l'intervention d'un interprète en langue des signes dans le cadre de l'Événementiel « Les Echappées Belles »,

- 58,20 € à l'Office de Tourisme du Pays d'Accueil Touristique du Pré-Bocage pour l'intervention d'un interprète en langue des signes dans le cadre de l'Événementiel « Les Echappées Belles » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - pour les dossiers d'investissement, des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs,
 - pour les dossiers de fonctionnement concernant l'évènementiel « Les Echappées Belles », le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2006 pour la Communauté de Communes du Bocage d'Athis de l'Orne ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-421

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois Tremplins »

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AE de 5 850 000 € votée en 2005 pour les Emplois Tremplins, un dossier d'un montant de 15 000 €

- sur l'AE de 6 825 000 € votée en 2006 pour les Emplois Tremplins, un dossier d'un montant de 15 000 €;

- d'affecter sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 396 000 € pour l'aide à l'emploi,

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 396 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- de modifier les délibérations suivantes :

- * délibération n° 05-550 du 11 juillet 2005

- la subvention accordée au titre du volet « Emploi » à l'Association Pince Oreilles - TSF 98 est ramenée à 33 000 €, le salarié recruté n'ayant pu être reconnu « public prioritaire »,

- * délibération n° 06-231 du 24 mars 2006

- la subvention accordée au titre du volet « Emploi » à l'Association « Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Calvados » est ramenée à 33 000 €, le salarié recruté n'ayant pu être reconnu « public prioritaire »,

- la subvention de 2 000 € attribuée à l'Association « Itinéraires » pour la transformation d'une salle de stockage en bureau sera affectée à l'acquisition de matériel informatique et de bureau,

- la subvention de 2 000 € accordée à l'Association « Etre et boulot » pour l'acquisition d'un ordinateur, d'une imprimante et de matériel de bureau sera consacrée à l'acquisition d'une débroussailleuse thermique, d'un souffleur de feuilles et d'une tronçonneuse ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-422

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des contrats aidés

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier « formation des contrats aidés » d'un montant de 5 857,40 €;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 5 857,40 € conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-423

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des chefs d'entreprises

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de la formation des chefs d'entreprise, pour un montant global de 176 078 € les subventions suivantes :

* pour l'opération OPTIMUM « Compétitivité »

- 37 000 € à la CCI de Cherbourg-Cotentin,
- 37 000 € à la CCI Centre et Sud Manche,

* pour l'opération PLATO, à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

- 41 868 € pour la coordination régionale,
- 7 750 € pour l'action « Automobile »,

* pour la formation des chefs d'exploitation agricole

- 52 460 € au Comité de Formation Agricole et Rurale du Calvados ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-424

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : aide au reclassement - formation des salariés

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter, pour l'année 2006, les conditions d'intervention de la Région dans le financement d'associations défendant les intérêts de salariés victimes de licenciements économiques, conformément à l'annexe jointe ;

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 2 714 € pour le programme « Aide au reclassement et formation des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement et formation des salariés », pour un montant global de 2 714 € les subventions suivantes :

- 1 175 € à l'Association d'Aide et de Soutien aux ex salariés Moulinex de Bayeux,

- 1 539 € à l'Association pour l'Intérêt Collectif des Moulinex (APIC MX) de Cormelles le Royal ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-425

sur l'aménagement du territoire : Pays et agglomérations (investissement)

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 11 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 132 500 € au titre du contrat « d'agglomération de Saint-Lô »,
- 16 000 € au titre du contrat de « Pays du Bessin au Virois »,
- 319 987 € au titre du contrat de « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel » ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes et d'agglomération, ou communes et associations maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**ANNEXE
(CP du 19 mai 2006)**

Bénéficiaires	Opérations	Coût HT	Aide de la Région
Agglomération de Saint-Lô Communauté de communes de l'Agglomération Saint-loise(50)	Aménagement du pôle périurbain de la commune de Sainte Suzanne-sur-Vire	265 000 €	132 500 € 50%
Pays du Bessin au Virois : Communauté de communes Intercom Séverine (14)	Etude de faisabilité sur l'aménagement d'équipements touristiques sur la commune de Saint-Manvieu-Bocage	40 220 €	16 000 € 39.78%
Pays de la Baie du Mont Saint Michel : Communauté de communes Du canton de Ducey (50)	Extension du Centre culturel à Ducey	849 934 €	169 987 € 20 %
Pays de la Baie du Mont Saint Michel (50): Les communes ci-dessous :	Restauration du patrimoine des églises, individualisation des 32 projets ci-dessous :	Coût total : 1 277 353 € Se décomposant comme suit :	150 000 € 11,743 % appliqués et individualisés pour chaque projet comme suit :
Poilly sur le Homme	Poilly sur le Homme	88 883	10 438
St Clément-Rancoudray	Rancoudray	239 200	28 089
Equilly	Equilly	12 982	1 524
Communes associées de Folligny, la Beslière et le Mesnil Drey	La Beslière	74 715	8 774
Communes associées de St Jean des Champs, St Léger et St Ursin	St Léger	29 195	3 428
le Luot	le Luot	30 975	3 637
Aucey la Plaine	Aucey la Plaine	8 476	995
Céaux	Céaux	17 420	2 046
La Rochelle Normande	La Rochelle Normande	11 559	1 357
Ste Marie du Bois	Ste Marie du Bois	14 291	1 678
St James	St James	291 300	34 207
Le Mesnil rainfray	Le Mesnil rainfray	10 633	1 249
Bacilly	Bacilly	6 779	796
Dragey Ronthon	Dragey Ronthon	9 554	1 122
Précey	Précey	72 220	8 481

Bénéficiaires	Opérations	Coût HT	Aide de la Région
St Laurent de Cuves	St Laurent de Cuves	3 913	460
La Bloutière	La Bloutière	18 355	2 155
Sacey	Sacey	37 071	4 353
Jullouville	Jullouville	4 836	568
Carolles	Carolles	15 784	1 854
Sainte Pience	Sainte Pience	38 830	4 560
St Michel de Montjoie	St Michel de Montjoie	4 626	543
Le Mesnil Ozenne	Le Mesnil Ozenne	99 059	11 632
Villedieu les Poêles	Saultchevreuil	11 411	1 340
St Quentin sur le Homme	St Quentin sur le Homme	41 322	4 852
Isigny-le-Buat	Naftel	27 941	3 281
Isigny-le-Buat	Montigny	1 610	189
Isigny-le-Buat	St Martin d'Isigny	29 561	3 471
Champeaux	Champeaux	8 300	975
Vergoncey,	Vergoncey	2 714	319
Brouains	Brouains	6 990	821
St Cyr du Bailleul	St Cyr du Bailleul	6 848	804

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-426

sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - attribution de subventions

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 10 000 000 € votée en 2006, les montants suivants :

- 57 817 € pour le dossier Contrat « Pôle Intercommunal » dont :

- . 12 540 € pour la Communauté de communes de Pontorson,
- . 45 277 € pour la Communauté de communes de la Visance et du Noireau,

- 38 874 € pour le dossier Contrat « Cœur de Bourg » pour la commune de Dozulé ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• de modifier l'annexe à la délibération n° 05-634 du 16 septembre 2005, concernant la subvention de 56 622 € accordée à la Communauté de communes du Pays de Courtomer, pour la création d'une maison des apprentis et des stagiaires, comme suit : le taux d'intervention est porté à 26,95 % pour une dépense éligible de 210 073 € comprenant l'acquisition d'un bâtiment et sa transformation en bâtiment logements ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE
(CP du 19 mai 2006)

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Département du Calvados				
Commune de Bretteville sur Laize	CPI de la cdc du Cingal : aménagement des abords du collège (hors compétence voirie)	Coût total : 488 052 € Coût éligible : 374 742 €	82 785 € 22.09%	Etat : 31 699 € Département : 275 958 € Commune : 97 610 €
Cdc du Cingal	CPI de la cdc du Cingal : aménagement des abords du collège (compétence voirie)	108 482 €	23 965 € 22.09%	Département : 51 421 € Amendes de police : 11 400 € Cdc : 21 697 €
Commune de Dozulé	CCB : Aménagement de la traverse	Coût total : 365 327 € Coût éligible : 269 404 € Plafonné à 155 498 €	38 874 € 25%	Etat (DGE) : 20 000 € Commune : 306 453 €
Cdc d'Isigny-Grandcamp Intercom	CPI de le cdc d'Isigny-Grandcamp Intercom : acquisition d'un terrain et d'un bâtiment pour la création d'un atelier relais	Coût total : 668 000 € Coût éligible : 221 000 €	59 250 € 26.81%	Département : 449 180 € Cdc : 159 570 €
Département de la Manche				
Commune de Huisnes-sur-Mer	CPI de Pontorson : Aménagement de la Place de la Mairie, la Place Saint-Michel	38 000 €	12 540 € 33%	Etat (DGE) : 7 286 € Département : 10 467 € Commune : 7 707 €
Commune de Chérencé-le-Héron	CPI de Villedieu les Poêles : Mise en sécurité du centre bourg, par l'aménagement de la traverse RD 99	Coût total : 537 362 € Coût éligible : 207 712 €	12 047 € 5,8%	Etat (DGE) : 58 750 € Etat (1% paysage) : 25 000 € Département : 26 900 € Agence de l'eau : 58 950 € Commune : 355 715 €
Département de l'Orne				
Cdc du Pays de Courtomer	CPI de la Cdc du Pays de Courtomer : Aménagement du bourg de la Ferrières la Verrerie	22 659 €	4 086 € 18.03 %	Etat (DGE) : 6 798 € Communauté de communes : 11 775 €
Cdc du Pays de Courtomer	CPI de la Cdc du Pays de Courtomer : Aménagement du bourg de Saint-Aignan sur Sarthe	22 782 €	3 615 € 15.87 %	Etat (DGE) : 6 835 € Communauté de communes : 12 332 €
Cdc du Pays d'Exmes	CPI de la Cdc du Pays d'Exmes : Aménagement du site de « la Pierre Levée » à Silly en Gouffern	5 285 €	1 980 € 37.46 %	Communauté de communes : 3 305 €

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Cdc du Pays de L'Aigle	CPI de la Cdc du Pays de L'Aigle : Aménagement du bourg de Saint-Sulpice sur Risle	173 333 €	10 213 € 5.90 %	Etat (DGE) : 52 000 € Communauté de communes : 111 120 €
Commune de Ronfeugerai	CPI de la Cdc du Pays d'Athis de l'Orne : Aménagement du bourg	436 348 €	40 000 9.17 %	Etat (DGE) : 87 270 € Commune : 309 078 €
Cdc de la Visance et du Noireau	CPI de la Visance et du Noireau : Aménagement de la sortie de Landisacq vers Chanu (RD 257)	340 000 €	45 277 € 13.31 %	Etat (DGE) : 136 000 € Communauté de communes : 158 723 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-427

sur les communications : PRAS Calvados

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes Nationales » de 103 000 000 € votée en 2006, un dossier « PRAS » d'un montant de 1 546 843 €;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région au Conseil Général du Calvados, une subvention de 1 200 000 € correspondant à la participation de la Région Basse-Normandie au titre de l'année 2006, pour les études, les acquisitions foncières et les travaux engagés dans le cadre du PRAS ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention avec le Conseil Général du Calvados pour le financement des études, acquisitions foncières et travaux restant à réaliser dans le cadre du PRAS,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-428

sur les communications : Autoroute A28 - Rouen-Alençon

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Groupement ALIS, une subvention de 362 506,30 €, correspondant à l'appel de fonds n° 4 et la régularisation de l'appel de fonds n° 3 relatifs aux acquisitions foncières et travaux de remembrement, ainsi que l'actualisation définitive de l'appel de fonds n° 8 correspondant à la contribution forfaitaire, et répartie comme suit :

* au titre de la contribution publique aux dépenses d'acquisitions foncières et de travaux de remembrement

- 342 886,82 € correspondant à l'appel de fonds n° 4,
- 881,71 € correspondant à la régularisation de l'appel de fonds n° 3,

* au titre de la contribution forfaitaire

- 18 737,77 € correspondant à l'actualisation définitive de l'appel de fonds n° 8 ;

Le montant de l'appel de fonds au titre des dépenses d'acquisitions foncières et de travaux de remembrement sera réajusté en fonction des modalités de calcul des appels de fonds figurant dans la convention du 12 novembre 2001 relative au financement des contributions publiques à la réalisation de l'autoroute A 28 Rouen-Alençon ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-429

**sur les transports ferroviaires : service régional de transports ferroviaires de voyageurs
TER - contrat annuel d'objectifs 2006**

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 au contrat annuel d'objectif 2006 ;

- La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre de la convention TER au titre du compte de facturation conventionnel définitif figurant à l'article VIII.6 de la convention TER du 18 février 2002 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-430

sur les transports ferroviaires : mise en place d'une exposition de photographies et réalisation d'un ouvrage-coffret pour mettre en valeur le patrimoine ferroviaire et la Côte Fleurie

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Information communication » de 235 000 € votée en 2006, un dossier « Photographies - stations ferroviaires de la Côte Fleurie » d'un montant de 21 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à l'Association Régionale pour la Diffusion de l'Image (ARDI), une subvention de 21 000 € pour l'exposition de photographies qui mettra en valeur le patrimoine ferroviaire de la Côte Fleurie et l'édition d'un ouvrage - coffret ;

- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution de subvention ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-431

sur les communications : aéroport de Deauville - Saint-Gatien

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme LEFRANCOIS),

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 000 000 € votée en 2006, un dossier « Etudes diverses » d'un montant de 39 898,56 €;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge une subvention de 39 898,56 € pour la réalisation de l'audit des infrastructures et équipements de l'aéroport de Deauville - Saint-Gatien, sur une opération subventionnable de 49 873,20 €;

- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-432

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : téléphonie mobile

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AP « TIC » de 1 968 000 € votée en 2006, un dossier « couverture en téléphonie mobile du département de l'Orne » d'un montant de 60 500 €;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 60 500 € au Département de l'Orne, sur un montant éligible de 307 987,88 € pour la phase 3 de son projet de couverture en téléphonie mobile du département de l'Orne ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-433

sur les technologies de l'information et de la communication : Centre de ressources pour animation du réseau des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au Centre des Technologies Nouvelles (CTN), une subvention de 100 000 € pour mener à bien les missions confiées au Centre de Ressources EPNBN ;

- d'autoriser le Président à signer :

- un avenant à la convention existante entre la Région et le CTN fixant les modalités de versement de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-434

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », de 66 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

° au titre de la poursuite des programmes antérieurs

- 10 000 € en complément pour le remplacement de menuiseries extérieures et le ravalement de façades au lycée « Charles François Lebrun » à Coutances,
- 25 000 € en complément pour les travaux d'accessibilité aux handicapés au lycée « Charles François Lebrun » à Coutances,
- 100 000 € en complément pour la création de locaux divers de vie lycéenne et de salles pour les professeurs au lycée « Victor Grignard » à Cherbourg,

° au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006

- 150 000 € pour la restructuration du service de restauration au lycée « Marguerite de Navarre » à Alençon,

* sur l'AP « équipements pédagogiques dans les établissements publics » de 6 100 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 627 124 € pour des équipements pédagogiques,
- 195 000 € pour le service général,

* sur l'AP « gestion du patrimoine » de 100 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 1 700 € pour le remplacement de matériel suite à un sinistre ;

• d'attribuer :

Ⓔ sur le chapitre 902 du budget de la Région

* au titre des équipements,

- 40 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 4 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.2,

* au titre de la gestion du patrimoine

- 1 subvention pour le remplacement de matériel après sinistre, conformément à l'annexe III ;

Ⓔ sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 5 subventions conformément à l'annexe V,

* au titre de la politique éducative :

- 36 subventions au titre du Fonds Social Régional, conformément à l'annexe

VI ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-435

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions pour un montant global de 18 750 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-436

sur les Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.), les boîtes à outils et les tenues professionnelles des élèves des lycées publics et privés

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer, sur le chapitre 932 du budget de la Région, au titre des dépenses de fonctionnement diverses, un montant global de subventions de 1 318 945,50 € réparti comme suit :

⇐ pour les Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.)

- 49 subventions d'un montant total de 266 809,50 € au bénéfice des élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 1,

- 19 subventions d'un montant total de 73 514 € au bénéfice des élèves des lycées privés sous contrat avec l'Etat et relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 2,

- 7 subventions d'un montant total de 67 426 € au bénéfice des élèves des lycées publics relevant du Ministère de l'Agriculture, conformément à l'annexe 3,

- 35 subventions d'un montant total de 101 151 € au bénéfice des élèves des lycées privés relevant du Ministère de l'Agriculture, conformément à l'annexe 4,

- 1 subvention d'un montant de 10 140 € au bénéfice des élèves du lycée d'enseignement maritime et aquacole de Cherbourg, conformément à l'annexe 5,

⇐ pour la boîte à outils

- 47 subventions d'un montant total de 397 804 € au bénéfice des élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 6,

- 13 subventions d'un montant total de 106 316 € au bénéfice des élèves des lycées privés sous contrat d'association avec l'Education Nationale, conformément à l'annexe 7,

⇐ pour les tenues professionnelles

- 53 subventions d'un montant total de 239 875 € au bénéfice des élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale et de l'enseignement maritime, conformément à l'annexe 8,

- 18 subventions d'un montant total de 55 850 € au bénéfice des élèves des lycées privés sous contrat d'association avec l'Education Nationale, conformément à l'annexe 9 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-437

sur les équipements et aménagements dans les établissements d'enseignement privés

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- d'affecter, sur l'AP « Equipements et aménagements dans les établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat » de 2 800 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant global de 2 633 588,67 € dont :

- 666 910,77 € au bénéfice des établissements d'enseignement général soumis à la loi Falloux et relevant de l'Union Régionale d'Enseignement Catholique (U.R.E.C.),

- 1 269 126,78 € au bénéfice des établissements d'enseignement technologique et professionnel soumis à la loi Astier et relevant de l'Union Régionale d'Enseignement Catholique (U.R.E.C.),

- 180 003,16 € en complément des subventions accordées par délibérations n°03-85 du 11 juillet 2003 et n°05-327 du 23 mai 2005 pour le câblage des établissements privés sous contrat avec l'Etat, pour permettre le câblage des établissements relevant du Comité Régional de l'Enseignement Agricole Privé,

- 145 995,64 € au bénéfice des établissements d'enseignement agricole relevant du Comité Régional de l'Enseignement Agricole Privé (C.R.E.A.P.),

- 362 243,32 € au bénéfice des établissements d'enseignement agricole relevant de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (F.R.M.F.R.),

- 9 309 € au bénéfice des établissements d'enseignement agricole relevant de l'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (U.N.R.E.P.) ;

- d'attribuer, sur le chapitre 902 du Budget de la Région, pour un montant global de 2 633 588,67 € les subventions suivantes :

- 16 subventions d'investissement au bénéfice des établissements d'enseignement général soumis à la loi Falloux et relevant de l'Union Régionale d'Enseignement Catholique (U.R.E.C.), conformément à l'annexe A, sous réserve de la décision du Préfet après l'avis qui sera émis par le Conseil Académique de l'Education Nationale,

- 22 subventions d'investissement au bénéfice des établissements d'enseignement technologique et professionnel soumis à la loi Astier et relevant de l'Union Régionale d'Enseignement Catholique (U.R.E.C.), conformément à l'annexe B,

- 7 subventions d'investissement pour permettre le câblage des établissements relevant du Comité régional de l'Enseignement Agricole Privé, conformément à l'annexe C,

- 7 subventions d'investissement pour les établissements d'enseignement agricole relevant du Comité Régional de l'Enseignement Agricole Privé (C.R.E.A.P.), conformément à l'annexe D,

- 12 subventions d'investissement pour les établissements d'enseignement agricole relevant de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (F.R.M.F.R.), conformément à l'annexe E, dégageant ainsi un solde de crédits disponibles d'un montant de 57 756,68 € qui sera réparti lors d'une prochaine Commission Permanente,

- 1 subvention d'investissement pour un établissement d'enseignement agricole relevant de l'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (U.N.R.E.P.), conformément à l'annexe F ;

- de modifier la délibération n° 02-304 du 17 mai 2002 comme suit :

- la subvention de 16 390,24 € accordée à la MFR de Coutances n'ayant pas été utilisée dans sa totalité, le solde, soit 5 430,76 € sera affecté à la mise en sécurité des locaux en vue de permettre l'aménagement d'un accès pour les personnes handicapées allant du parking aux salles de cours, ;

- de déroger :

- au principe d'antériorité de la décision d'attribution et d'autoriser le lycée « Marie Joseph » à Trouville et l'Institut Saint-Lô à Agneaux, à effectuer les aménagements et acquisition d'équipements pédagogiques prévus en annexe A, certains travaux étant déjà engagés,

- à la règle de la prescription quadriennale et de prolonger d'un an, soit jusqu'au 17 mai 2007 le délai imparti pour permettre le versement du solde de la subvention accordée pour un montant total de 21 597,84 € par délibération n° 02-304 du 17 mai 2002 à la MFR de Coutances ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-438

sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des lycées

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner un avis favorable à la proposition de l'Inspecteur d'Académie de l'Orne concernant la désignation de M. jean MARCERON, comptable des Impôts à l'Aigle, pour siéger au Conseil d'Administration du LEGT « Alain » à Alençon, en remplacement de M. COLLOT, démissionnaire.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-439

sur l'enseignement supérieur : création d'un espace de restauration dans les locaux de l'antenne de l'IUT de Caen à Lisieux

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « ESA » de 809 720 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 200 000 € pour la prise en charge des travaux liés à la création d'un espace de restauration à l'antenne de l'IUT de Caen à Lisieux, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du Budget de la Région, une subvention de 182 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la création d'un espace de restauration dans les locaux de l'antenne de l'IUT de Caen à Lisieux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-440

sur l'enseignement supérieur : formations sanitaires et sociales - subventions de fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du 2^{ème} acompte de la subvention annuelle de fonctionnement aux établissements dispensant des formations sociales initiales, conformément à l'article 54 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 188 000 € à l'Institut de Formations Sanitaires et Sociales (IFSS) Croix Rouge Française sis à Alençon,

- 538 750 € à l'Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale (ARRFIS), organisme gestionnaire de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) sis à Hérouville Saint-Clair,

* au titre du 2^{ème} acompte de la subvention annuelle de fonctionnement pour les formations paramédicales délivrées par des écoles ne relevant pas d'un centre hospitalier, conformément à l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 211 000 € à l'Institut des formations Sanitaires et Sociales (IFSS) Croix rouge Française sis à Alençon ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-441

sur la Recherche : Orientation, soutien et expertise des pôles, réseaux et équipes de recherche

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 7 218 749 € votée en 2006, les montants suivants :

- 1 000 000 € pour le dossier « Soutien à l'équipement des laboratoires »,
- 134 862,08 € pour le dossier « Pôle de recherches biomédicales »,
- 50 000 € pour le dossier « Fonds Régional de Recherche et de Développement » ;

* sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, les montants suivants :

- 8 500 € pour le dossier « Fonds Régional de Recherche et de Développement »,
- 2 000 € pour le dossier « Soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

▪ **sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

* au titre de l'équipement des laboratoires pour l'appel à projets 2006

- 217 040,59 € au CNRS,
- 281 378,49 € à l'Université de Caen,
- 305 137,92 € à CYCERON,
- 196 443 € à l'ENSICAEN,

* au titre du développement du Pôle de recherches biomédicales

- 134 862,08 € à CYCERON pour le projet « Imagerie TEP du petit animal. Application au développement de traceurs pour la physiologie et l'évaluation de nouvelles approches thérapeutiques ciblées en cancérologie et maladies neurodégénératives » ;

* au titre du Fonds Régional de Recherche et de Développement

- 50 000 € à l'ENSICAEN pour l'acquisition d'un équipement spécifique dans le cadre du projet « Laboratoire international : oxydes fonctionnels »,

▪ **sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

* au titre du Fonds Régional de Recherche et de Développement

- 8 500 € à l'ENSICAEN pour le soutien à la candidature de l'IRTM au label Carnot,

* au titre du soutien au financement des Colloques

- 2 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le Congrès de la Société d'Ergonomie de Langue française ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-442

sur la recherche et l'innovation : Innovation, interface recherche – entreprises – soutien à l'innovation

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, un dossier « Innovation » d'un montant de 18 000 €;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une aide d'un montant de 18 000 € à Monsieur Thierry L'HONNEUR, porteur du projet BIOLIF, au titre de l'aide à l'innovation ;
- de modifier la délibération n° 06-247 du 24 mars 2006 comme suit : les dates extrêmes de réalisation du programme concernant l'aide accordée à la Société LOGIPIX sont fixées du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006 et non du 4 juillet 2005 au 3 juillet 2006 ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-443

sur la recherche et l'innovation : transfert de technologie

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, un dossier « Potentiel Humain » d'un montant de 38 028 €;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une aide d'un montant de 38 028 € à l'Université de Caen au titre de la procédure des Allocations Post-Doctorales en Laboratoire ayant une activité de recherche appliquée ou finalisée, conformément à l'annexe jointe ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-444

sur la recherche et l'innovation : Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, un dossier « Soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle » d'un montant de 30 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique, une subvention de 30 000 € à l'association Relais d'sciences pour l'organisation de l'Exposciences ;

- de prendre en charge les frais engagés à compter du 1^{er} janvier 2006 ;

- d'accorder un délai d'un mois à l'association Relais d'sciences à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-445

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire et d'ouvrir au PRDFP, pour la rentrée 2006, les formations par la voie de l'apprentissage, proposées par les organismes gestionnaires, conformément à l'annexe 1 ;

- de porter à 60 places la capacité d'accueil des formations CAP « Maçonnerie » et CAP « Installation thermique » au CFA Jean Hochet à Caen ;

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 228 431,43 € pour le programme « Contrats d'Objectifs et de Partenariats »,
- 25 734,55 € pour le programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

- d'attribuer pour un montant global de 417 271,87 €, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre des Contrats d'Objectifs et de Partenariats, conformément à l'annexe 2 :

- 55 583,40 € à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Basse-Normandie,

- 45 740 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche,

- 36 070 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Orne,

- 12 169 € à l'AGEFAFORIA,

- 65 944,03 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,

- 12 925 € à l'ANFA,

- * au titre du programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique »

- 25 734,55 € à l'Association Alternance Formation Apprentissage Handicap (ALFAH) pour la coordination des actions mises en oeuvre dans le cadre de la politique régionale pour la formation des personnes handicapées,

- * au titre des « Outils PRDFP » :

- 163 105,89 € au CNASEA dont 46 299,11 € de participation FSE pour la mise en place de bases de données stagiaires dans le cadre de la convention 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-446

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage » de 8 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 141 486,91 € pour le programme « Contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Etat pour le développement de l'apprentissage, un montant global de 141 486,91 € réparti comme suit :

- 11 878,91 € pour le Fonds Social Apprentis, conformément à l'annexe 1,

- 129 608 € à l'Association Alternance Formation Apprentissage Handicap » (ALFAH) pour le dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage et à la qualification ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-447

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation Professionnelle Continue » de 9 170 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 3 430,34 € pour le programme « Financements individuels »,
- 1 224 176,49 € pour le programme « Installation en agriculture »,
- 80 736,00 € pour le programme "« Métiers de la mer et des cultures marines » » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 1 379 482,80 € les subventions suivantes :

- * au titre des financements individuels :

- 3 430,34 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre du programme « Sport et animation socio-culturelle »

- 71 140,05 € conformément à l'annexe 2,

- * au titre du programme « Installation en agriculture »

- 1 224 176,49 € dont 266 836,09 € au titre du Fonds Social Européen objectif 2, axe 1, mesure 3, conformément à l'annexe 3,

- * au titre du programme « métiers de la mer et des cultures marines »

- 76 160 € conformément à l'annexe 4,
- 4 576 € à la SNSM ;

- de modifier la délibération suivante :

- * au titre du programme « métiers du sport et animation socio-culturelle »

- délibération n° 05-986 du 16 décembre 2005

les subventions accordées pour la prise en charge des formations de Mmes DUCOIN Marion, GALIAZZO Gabrielle et VAUVARIN Hélène, sont annulées conformément à l'annexe 5 ;

- de prendre en charge, par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations à l'annexe 6 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-448

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi, pour un montant global de 4 399 744,30 €:

- * au titre des formations préparatoires à l'emploi et à la qualification

- 558 481,38 €conformément à l'annexe 1,
- 134 086,80 €conformément à l'annexe 2,
- 69 366,00 €conformément à l'annexe 3,

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 3 555 756,20 €conformément à l'annexe 4,
- 80 556,40 €conformément à l'annexe 5 ;

- de modifier la délibération suivante :

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- délibération n° 05-985 du 16 décembre 2005

le montant global est modifié conformément à l'annexe 6 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 7 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-449

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP de 6 200 000 € votée en 2006 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, un dossier d'un montant de 277 345,50 € pour l'apprentissage ;
- d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 277 345,50 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-450

sur la formation professionnelle continue : marchés

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE TECHNIQUE « MARCHES » du 19 mai 2006

Formation Professionnelle

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	14	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Recherche d'emploi jeunes diplômés	Ecole des Parents et Educateurs	931	20 028.75
Sans objet	14	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Action d'insertion sociale et professionnelle	GRETA du Pays d'Auge	931	38 048.00
Sans objet	14	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Chantier Formation	ACSEA Formation	931	46 872.00
Sans objet	14	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Recherche d'emploi jeunes diplômés	INFREP de Touques	931	15 288.00
Sans objet	50	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Plate-forme d'insertion sociale et professionnelle	F Majuscules	931	122 414.50
Sans objet	50	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Plate-forme d'insertion sociale et professionnelle	INFREP de Cherbourg	931	136 324.80
Sans objet	50	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Action d'insertion sociale et professionnelle	Foyer des jeunes travailleurs	931	50 460.00
Sans objet	50	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Action d'insertion sociale et professionnelle	GRETA des Estuaires	931	38 015.25

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	61	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Découverte des métiers de la restauration	CFRC Vimoutiers	931	12 141.00
Sans objet	61	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Action d'insertion sociale et professionnelle	VIA Formation	931	45 454.08
Sans objet	61	Action préparatoire à la qualification et à l'emploi	Services	Recherche de contrat mobilité	VIA Formation	931	33 075.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	Plate-forme métiers du tourisme	VIS-A-VIS	931	38 046.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	TP vendeur spécialisé (IV) Agent technique des ventes (V)	VIS-A-VIS	931	38 784.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	MC Assistance, conseil, vente à distance	GRETA de Caen-Bayeux	931	16 241.42
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	Préparation au concours d'aide-soignante	AIFCC Insertion	931	33 504.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	TP Attaché(e) commercial(e)	AIFCC Insertion	931	37 492.20
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	BAC PRO Commerce	GRETA de Caen-Bayeux	931	42 042.96
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	CAP Prothésiste dentaire	CIFAC	931	19 110.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	CAP Métiers de bouche	CIFAC	931	79 809.00

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	Préparation au concours d'aide-soignante	Centre de Promotion Sociale de Maltot	931	40 416.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	Préqualification aux métiers du transport, de la logistique et de la maintenance	Promotrans	931	29 283.40
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	TP Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs	Promotrans	931	25 344.50
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	TP Assistant(e) de vie	Centre de Promotion Sociale de Maltot	931	34 218.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	CAP Poissonnier	GRETA de Caen-Bayeux	931	53 118.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	BEPACAESER Admissibilité	CESR	931	7 423.50
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	BAC PRO Transport Logistique	CESR	931	29 040.50
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	BEPACAESER Admissibilité	FORGET Formation Mondeville	931	3 371.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	1 ^{er} niveau de qualification DEAVS	ACSEA Formation	931	33 288.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	DUT Techniques de commercialisation	Centre de Promotion Sociale de Maltot	931	123 318.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	Préqualification sanitaire et sociale	ACSEA Formation	931	37 338.00

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur	CESR	931	51 716.20
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	Préqualification professions immobilières	GRETA du Pays d'Auge	931	31 524.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	Technicien force de vente	AIFCC Insertion	931	25 425.36
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Formation aux métiers du commerce	Groupe FIM	931	31 791.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Préqualification hôtellerie-restauration	Groupe FIM	931	31 882.50
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Dut Génie industriel et maintenance	Université de Caen Basse Normandie IUT de Cherbourg	931	107 212.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	TP Assistant(e) de vie	CPS Formation – Saint Lô	931	34 356.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Préqualification aux métiers de la vente	Retravailler	931	23 148.48
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Préparation aux concours paramédicaux et sociaux	CPS Formation – Saint Lô	931	82 188.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Préparation au concours d'aide-soignant(e)	EPLEFPA-CFPPA de Coutances	931	53 088.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Technicien force de vente	Groupe FIM	931	52 866.00

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	BAC PRO Pilotage des systèmes de production automatisée	GRETA des Estuaires	931	69 925.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	TP Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs	Centre de Formation BOULAY	931	11 398.30
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur	Centre de Formation BOULAY	931	21 087.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	TP Réceptionniste en hôtellerie	Groupe FIM	931	55 369.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Technicien force de vente « équipements du foyer »	Groupe FIM	931	67 513.20
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Plate-forme tertiaire bureautique	GRETA des Estuaires	931	23 848.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Plate-forme hôtellerie-restauration	Groupe FIM	931	63 588.50
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	BAC PRO Comptabilité ou secrétariat	GRETA des Estuaires	931	47 527.20
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	BP industries agro-alimentaire	EPLEFPA-CFPPA de Saint-Lô Thère	931	74 125.20
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	CS Responsable de fromagerie traditionnelle	EPLEFPA-CFPPA de Saint-Lô Thère	931	19 825.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	Plate-forme travaux paysagers	EPLEFPA-CFPPA de Coutances	931	125 247.40

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	TP Assistant(e) de vie	CPS Formation – Saint Lô	931	38 670.00
Sans objet	50	Chèque-Formation	Services	CS tracteurs et machines agricoles	FRMFR / IREO de Condé sur Vire	931	27 795.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	TP secrétaire assistante	FRMFR / IREO d'Argentan	931	47 210.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	TP Responsable de rayon en grande surface	Retravailler	931	37 334.40
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	CS Technicien conseil en comptabilité et gestion agricole	CFTA La Ferté-Macé	931	28 130.40
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	BTSA Option analyse et conduite des systèmes d'exploitation	CFTA la Ferté-Macé	931	112 650.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	BEP Métiers de la production informatisée BEP Maintenance des systèmes mécaniques automatisés	GRETA Sud-Normandie	931	75 678.50
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	CAP Conduite des systèmes industriels	GRETA Sud-Normandie	931	80 929.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	Plate-forme industrie	GRETA Sud-Normandie	931	115 031.50
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	CS Taille et soin des arbres	FRMFR de Pointel	931	57 601.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	Chef de rayon jardinerie	EPLEFPA-CFPPA de Vire	931	15 688.00

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	TP Conducteur pelleteuse, chargeuse, pelle hydraulique	BIGOT LIBOR	931	61 951.00
Sans objet	14	Chèque-Formation	Services	Plate forme logistique magasinage	IFTIM Collectivités	931	34 438.50
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	Préparation vers les métiers de la santé et du social	FRMFR / IREO d'ARGENTAN	931	30 380.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	CAP d'Agent d'entrepasage et de messagerie	ISF Normandie Maine	931	50 095.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	Plate-forme Bâtiment	GRETA Sud Normandie	931	121 813.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	CQP Assistant(e) de vie	Croix Rouge Française	931	27 840.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	Préparation vers les métiers de la santé et du social	Croix Rouge Française	931	32 900.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	Préqualification industrie	GRETA Sud Normandie	931	43 033.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	TP Conducteur pelleteuse, chargeuse, pelle hydraulique	CIFA TP	931	92 305.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur	GRETA Sud normandie	931	40 513.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	Mouliste-conducteur de projets	ISMO	931	19 448.10

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	TP Technicien(ne) supérieure en réseaux informatiques et télécommunication d'entreprise	ISF Normandie Maine	931	96 470.40
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	Plate-forme aux métiers de la logistique	ISF Normandie Maine	931	139 116.50
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	TP Technicien(ne) d'études en systèmes mécaniques	ISF Normandie Maine	931	61 659.28
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	CAP Agent d'entreposage et de messagerie	ISF Normandie Maine	931	50 095.00
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	TP Assistant(e) de vie	CRFA – UFCV	931	16 537.50
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	Préqualification travaux publics	ISF Normandie Maine	931	69 725.70
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	CQP Assistant(e) maternel(le) et garde d'enfant au domicile	Institut FEPEM de l'Emploi Familial	931	28 047.60
Sans objet	61	Chèque-Formation	Services	Certificat pratique d'agent cynophile de sécurité	FR MFR de Mortagne	931	76 860.00
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	BTSA Multi-option "prod° animales" "techno végétales"	EPLEFPA Le Robillard St Pierre sur Dives	931	110 586.84
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	BP Responsable d'Exploitation Agricole (REA) Multi supports	EPLEFPA Le Robillard St Pierre sur Dives	931	23 370.00
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	Certificat de Spécialisation Production cidricole	EPLEFPA Le Robillard St Pierre sur Dives	931	48 048.00

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	UCARES	EPLEFPA Le Robillard St Pierre sur Dives	931	19 200.00
Sans objet	50	Installation en agriculture	Services	CQP Technicien conseil en production laitière	Association d' Education Populaire de Montebourg	931	37 596.00
Sans objet	50	Installation en agriculture	Services	CS Conduite de l'élevage laitier	Association d' Education Populaire de Montebourg	931	22 725.00
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	Valorisation de la jumenterie de sport	Ecole Nationale Professionnelle des Haras Le Pin au Haras	931	40 960.00
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	CAP Sellier harnacheur	Ecole Nationale Professionnelle des Haras Le Pin au Haras	931	16 321.28
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	Brevet Sellier harnacheur	Ecole Nationale Professionnelle des Haras Le Pin au Haras	931	8 167.20
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	Brevet Maréchal ferrant	Ecole Nationale Professionnelle des Haras Le Pin au Haras	931	25 984.00
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	CCTAR Production et services associés ou jardins espaces verts	Centre de Formation de Technicien Agricole (CFTA) La Ferté Macé	931	174 210.48

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	Préformation niveau IV	Centre de Formation de Technicien Agricole (CFTA) La Ferté Macé	931	47 956.20
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	BPA	EPLEFPA Vire	931	15 540.45
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	BP REA	EPLEFPA Vire	931	90 482.40
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	Plate-forme pour les métiers du porc	EPLEFPA Vire	931	12 502.50
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	UCARES	EPLEFPA Vire	931	19 200.00
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	BPA Chef d'entreprise ou ouvrier hautement qualifié en travaux forestiers	Maison Familiale Rurale de Pointel	931	56 229.00
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	CCTAR	Centre de Promotion Sociale - Maltot	931	77 514.00
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	BP REA	IREO de Maltot	931	72 782.10
Sans objet	14	Installation en agriculture	Services	UCARES	IREO de Maltot	931	24 000.00
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	Préformation BP	EPLEFPA de Sées	931	6 612.84

Mandataire	Département	Objet du programme	Nature prestation	Objet de l'opération	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	BP REA	EPLEFPA de Sées	931	114 945.00
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	UCARES	EPLEFPA de Sées	931	28 800.00
Sans objet	61	Installation en agriculture	Services	SIL Produire et valoriser sa production bio en circuit court	EPLEFPA de Sées	931	33 062.40
Sans objet	50	Installation en agriculture	Services	BP REA	EPLEFPPA de Coutances	931	58 780.80
Sans objet	50	Installation en agriculture	Services	UCARES	EPLEFPPA de Coutances	931	19 200.00
Sans objet	50	Métiers de la mer et des Cultures marines	Services	Plate-forme aquacole	EPLEFPPA de Coutances	931	76 160.00

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-451

sur la culture : célébration du centième anniversaire de LEOPOLD SEDAR SENGHOR

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Année SENGHOR », un montant de 26 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-452

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 32 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-453

sur la culture : fonds d'intervention culturelle régional - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant global de subventions de 135 504 ,15 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-454

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant global de subventions de 91 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-455

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. PINEL)

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 11 966,67 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier concernant le 10^{ème} Festival Quai des Blues ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-456

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Musique » de 45 735 € votée en 2006, un montant de 1 906,35 € pour le dossier « Instruments de musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, une subvention de 1 906,35 € conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- * présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations ;

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-457

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. PINEL)

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des musiques actuelles », un montant total de subventions de 25 000 € réparti comme suit :

- 4 000 € à l'Association Lakalashnik'off, pour le groupe « Guns of Brixton »,
- 4 000 € à l'Association Le Poney, pour le groupe « Newpauletteorchestra »,
- 2 500 € à l'Association Spoon'prod, pour le groupe « Spoonfull »,
- 2 500 € à l'Association Lakalashnik'off, pour le groupe « Bandini »,
- 2 500 € à la SARL Paranoïd Records, pour le groupe « Amanda Woodward »,
- 2 000 € à l'Association AMC & les Tontons Tourneurs, pour le groupe « Katel »,
- 1 500 € à l'Association Ark-Aïk, pour le groupe « Ybrid »,
- 1 500 € à l'Association Collectif Jazz de Basse-Normandie, pour le groupe « La Grande Pérézade »,
- 1 500 € à la SARL Sirop d'érable Productions, pour le groupe « Gullivan »,
- 1 000 € à l'Association Tchao L'Asso, pour le groupe « Tchao Paï Paï »,
- 1 000 € à l'Association Musique ETC..., pour le groupe « Murmure du son »,
- 1 000 € à l'Association Collectif Jazz de Basse-Normandie, pour le groupe « Artefact » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-458

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 9 300 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-459

sur la culture : soutien en faveur des Salons du Livre

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des Salons du livre », un montant global de subventions de 6 500 € conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier concernant La Fête du livre de Flers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Festival en Cotentin	5 ^{ème} salon du livre de mer et d'aventure Localisation : Fort de la Hougue Dates 15-16 juillet 2006 Invité d'honneur : Vladimir FEDOROVSKI	24 000 €	3 000 €	3 500 € DRAC	7 600 € Manche	1 800 € communauté de communes 1 700 € Saint-Vaast-La-Hougue	3 500 € sponsors 2 900 € autofinancement
Communauté d'agglomération du Pays de Flers	Fête du livre de Flers « Démons et merveilles ». Dates : 28 mars – 5 avril 2006	35 390 €	3 500 €	5 000 € DRAC	1 000 € Orne	/	3 000 € Fonds européens 22 890 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-460

sur la culture : fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS ,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « cinéma et audiovisuel » de 120 000 € voté en 2005 un montant de 10 000 € pour le dossier « aide à l'écriture et à la réécriture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle », un montant total de subventions de 10 000 € dont :

- 5 000 € à Mademoiselle Zoé Galleron pour l'écriture du long métrage « Koré Nani »,
- 5 000 € à Monsieur Jacques Deschamps pour l'écriture du long métrage « Koré Nani » ;

- de modifier la délibération n°05-893 du 21 novembre 2005 comme suit : la subvention de 10 000 € accordée à M. DESCHAMPS au titre de l'aide à l'écriture du long métrage est annulée, ce dossier faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-461

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier la délibération n° 06-270 du 24 mars 2006 et son annexe comme suit :

• d'affecter sur l'AP « coopération décentralisée » de 200 000 € voté en 2006, un dossier d'un montant de 33 072 €;

• d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes ;

- 33 072 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 124 522 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-462

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 175 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 8 000 €;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant de 8 000 € conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-463

sur la jeunesse et le sport : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 88 000 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-464

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 1 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-465

sur la politique de la ville : Contrat de ville de l'agglomération cherbourgeoise

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 1 750 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 27 000 € au titre du « Contrat de ville de l'Agglomération Cherbourgeoise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 27 000 € à la Ville de Tourlaville, pour la construction d'un bâtiment pour les « Restos du Cœur » dans le quartier prioritaire de Pontmarais, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 90 000 €;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-466

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé » de 823 000 € votée en 2006, pour la politique régionale en faveur du logement, les montants suivants :

- 19 698 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs »,

- 4 692 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 19 698 € conformément au tableau joint en annexe I ;

- un montant global de subventions de 4 692 € conformément au tableau joint en annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers déposés en 2005 et au cours du premier trimestre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**ANNEXE I
(CP du 19 mai 2006)**

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs

Nom et adresse du bénéficiaire	Nombre de logements	Nombre de logements vacants depuis plus de 12 mois	Montant Dépenses Subventionnables	Aide de la Région sollicitée
OPAH de la Communauté de Communes du Pays Granvillais :				
Mme Catherine LEBOURGEOIS 50320 LA LUCERNE D'OUTREMER	1	0	6 586€	329 € (5 %)
OPAH de l'agglomération Cherbourgeoise :				
Indivision SARL AGATI – SARL SMFO (M. AGATI / M. BRODIN) 14530 LUC SUR MER	3	3	76 320€	7 632€ (10 %)
OPAH d'Hérouville-Saint-Clair :				
Mme Françoise BEAUFILS 14123 IFS	1	0	6 173 €	309 € (5 %)
M. Michel LECONTE 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1	0	7 718 €	386 € (5 %)
SCI GEP 14830 LANGRUNE SUR MER	1	0	20 159 €	1 008 € (5 %)
OPAH de la Communauté de Communes du Pays de Livarot :				
Mme et M. Christian FRANCOISE 14140 LIVAROT	2	2	41 139 €	4 114 € (10 %)
M. Jean-Claude MAHIAS 92150 SURESNES	1	0	7 850 €	392 € (5 %)
M. Michel ROUSSIERE 14690 PONT D'OUILLY	1	0	20 564 €	1 028 € (5 %)
OPAH de la Communauté de Communes de Cambremer :				
M. Marc WARGNY 14340 RUMESNIL	1	1	51 000 € plafonné à 45 000 €	4 500 € (10 %)

**ANNEXE II
(CP du 19 mai 2006)**

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

Nom et adresse du bénéficiaire	Nombre de logements	Montant Dépenses Subventionnables	Aide de la Région sollicitée (5 %)
<i>OPAH d'Hérouville-Saint-Clair :</i>			
Mme Josette Berthou 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1	6 093 €	305 €
M. François CARRE et Melle Audrey JULIEN - 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	1	6 321 €	316 €
M. Rudy DEBERT 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1	7 396 €	370 €
M. et Mme André JEANNE 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1	4 606 €	230 €
Mme Jeanne LANGLOIS 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1	1 950 €	97 €
Mme Ghislaine LEGASTELOIS 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1	2 458 €	123 €
Mme Aurore LEPLAT 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1	3 498 €	175 €
M. Julien MALLET 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1	8 000 €	400 €
Mme Brigitte MONEGER 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1	2 529 €	126 €
Mme Sandrine REKIK 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1	303 €	15 €
<i>OPAH de Lisieux :</i>			
Melle Stéphanie GOUGEON 14100 LISIEUX	1	1 406 €	70 €
M. François LE PODER 14100 LISIEUX	1	1 649 €	82 €
<i>OPAH de la Communauté de Communes du Pays de Livarot :</i>			
M. François VAN DER TUIJN 14140 HEURTEVENT	1	13 000 €	650 €
<i>OPAH de la Communauté de Communes de Cambremer :</i>			
Mme Odette FORMEY DE SAINT LOUVENT – 14140 HERTEVENT	1	13 000 €	650 €
M. Jean-Noël HERMILLY 14340 CAMBREMER	1	1894 €	95 €
Mme Simone VINCENT 14340 NOTRE DAME D'ESTREES	1	915 €	46 €
Mme et M. Gilles RAMAGE 14340 BONNEBOSQ	1	5 848 €	292 €
Melle Agnès KAHN 14340 MANERBE	1	13 000 €	650 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-467

**sur la santé et les territoires : investissements sanitaires et sociaux - Hôpital 2007 -
Centre Hospitalier d'Argentan**

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 04-492 du 9 juillet 2004 comme suit :

- l'aide accordée au Centre Hospitalier d'Argentan dans le cadre du soutien à l'investissement hospitalier - Hôpital 2007, est calculée pour la subvention, sur un taux de 10% du coût total effectivement réalisé soit 25 550 € et pour l'avance remboursable, sur un taux de 20% du coût total effectivement réalisé soit 51 100 €;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-468

sur la santé et les territoires : actions sanitaires - humanisation des maisons de retraite

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 5 870 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 594 930 € pour l'humanisation des maisons de retraite ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 265 640 € H.T. en complément à l'E.H.P.A.D « les Epicéas » à TINCHEBRAY (Orne), pour l'humanisation de 58 lits de la maison de retraite de Tinchebray,

- 329 290 € H.T. à l'E.H.P.A.D. de l'Hôpital local de Sées (Orne), pour l'humanisation de 73 lits dans les pavillons de Conté et de Logis Saint-Martin ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur proposition du service technique de contrôle ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-469

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, pour un montant total de 4 600 € au titre du soutien exceptionnel de la Région aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

- 1 100 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), pour la mise en place d'une action intitulée « l'environnement au cœur de la solidarité » par les étudiants et les jeunes suivis en accompagnement scolaire de Caen et de Tourlaville, dans le cadre des Journées Mondiales des Jeunes Solidaires du 1^{er} au 16 avril 2006,

- 1 000 € aux Restos du Cœur du Département du Calvados, pour un projet de voyage à la montagne en juin 2006, pour des familles monoparentales qui fréquentent les centres de distribution du Calvados,

- 1 000 € à la Ville de Cherbourg-Octeville, pour l'organisation du 7^{ème} festival « Femmes dans la ville » du 5 au 17 mars 2006,

- 1 500 € à l'Association GEIST 21 Calvados, pour l'organisation d'un colloque régional, le 31 mai 2006 intitulé: « Trisomie 21 : quel avenir dans la vie active ? » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les subventions accordées à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville et à la Ville de Cherbourg-Octeville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-470

sur l'environnement : pars naturels et sites - Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 380 104 € pour le Parc Naturel Régional Normandie-Maine ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, les subventions suivantes :

- 281 434 € pour la cotisation régionale statutaire 2006,

- 98 670 € au titre de l'aide au fonctionnement pour 2006 ;

- de proroger d'un an la date limite de commencement d'exécution des travaux relatifs à la réfection de l'éclairage public, pour lesquels une aide de 1 848 € a été accordée à la commune de Saint-Hilaire-la-Gérard, par délibération n° 04-335 en date du 28 mai 2004 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-471

sur l'environnement : pars naturels et sites - Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un montant de 15 453,39 €;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, à la « Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France », une subvention de 15 453,39 € pour l'adhésion de la Région pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-472

sur l'environnement : politiques de l'eau et des risques

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le principe d'une adhésion future de la Région Basse-Normandie au GIP « Seine-Aval » ;

- d'affecter sur l'AP « Eau et Risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant global de 78 943 € dont :

- 22 022 € pour le dossier « Restauration des cours d'eau »,

- 56 921 € pour le dossier « Préservation du trait de côte » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

au titre du dossier « Restauration des cours d'eau »

- 11 860 € à la Communauté de communes de la Vallée d'Auge pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de son programme pluriannuel de restauration de cours d'eau,

- 6 656 € à l'Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Roche-Mabile (61) pour la réalisation de la 4^{ème} tranche (restauration du ruisseau de la Plesse) de son programme de restauration de cours d'eau,

- 3 506 € à la Communauté de communes du Perche Rémalardais pour la 4^{ème} tranche de son programme de restauration de cours d'eau sur la Corbionne ;

au titre du dossier « Préservation du trait de côte »

- 56 921 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-473

sur l'environnement : énergie, air et déchets

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Energie, Air et Déchets » de 2 000 000 € votée en 2006, les montants suivants :

- 54 142 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- 53 363,30 € pour le dossier « Qualité de l'air - Economies d'énergie » ;

• d'attribuer, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 7 875 € au SEP Valorisation pour une plate-forme de préparation de bois,
- 3 963 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2006-5),
- 13 959 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'opération groupée n° 2 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,
- 11 800 € à l'entreprise Michel TOUROU à Parigny (Manche), pour l'acquisition d'un broyeur pour la production de bois-énergie,

Solaire thermique

- 7 167 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation de chauffe-eau solaires,
- 7 127 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour la production d'eau chaude sanitaire,
- 2 251 € au GRAPE pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur leur véhicule,

au titre du dossier « Qualité de l'air - Economies d'énergie »

Economies d'énergie

- 4 225 € à l'Association Diocésaine de Bayeux (14) pour un diagnostic énergétique,
- 3 375 € à la société MODLING à Moulton (14) pour un diagnostic énergétique,
- 14 255 € à la Coopération d'Isigny-Saint-Mère à Isigny-sur-Mer (14) pour trois diagnostics énergétiques,

Haute Qualité Environnementale

- 7 605 € à la Commune d'Audrieu (14) pour une AMO HQE pour la construction d'un groupe scolaire,

- 4 025 € au centre Hospitalier de Saint-Hilaire-du-Harcouët (50) pour une AMO HQE pour la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées,

- 3 738 € à la Cidrerie Traditionnelle du Perche à l'Hermitière (61), pour une AMO HQE pour la construction d'une cidrerie,

- 16 140 € à la Communauté de Communes de Carentan en Cotentin pour une AMO HQE pour la construction d'un centre aquatique intercommunal,

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 7 000 € au CIER de Montchauvet pour l'étude et l'instruction des dossiers de petites chaufferies à bois automatiques,

- 9 700 € au CIER de Montchauvet pour l'étude de pré-faisabilité de chaufferies à bois automatiques de petite puissance pour les collectivités,

- 30 000 € au GRAPE pour l'aide au dispositif Espace Info Energie,

- 30 000 € à l'Association Les 7 Vents du Cotentin pour l'aide au dispositif Espace Info Energie,

- 1 044 € au GRAB de Basse-Normandie pour la préparation des journées bio ;

- 34 188 € à Air C.O.M., pour la mise en place, au titre de l'année 2006, des différentes actions prévues dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2006-2008 ;

• de modifier la délibération n° 06-284 du 24 mars 2006 comme suit :

- la subvention de 26 900 € accordée à la Communauté de Communes de Carentan en Cotentin (50) pour une AMO HQE pour la construction d'un centre aquatique intercommunal est annulée ;

• de prévoir pour les subventions d'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

* sur proposition du service technique de contrôle,

* ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention pluriannuelle d'objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et Air C.O.M.,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-474

sur l'environnement : développement durable

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie (GRAPE) jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-475

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - occupation de l'espace rural
et forêt-bois - soutien aux zones de déprise agricole - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 25 064 € pour le complément régional à la Dotation Jeunes Agriculteurs, au titre du 2^{ème} semestre 2005, pour 14 jeunes agriculteurs du Calvados s'installant en zone défavorisée, les montants individuels accordés figurant dans le tableau joint en annexe,

- 1 127,88 € pour les frais de gestion de la mesure ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-476

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - production
légumière et horticole (fonctionnement)**

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 205 120 €

- sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 541 570 €;

• d'attribuer les subventions suivantes :

Π sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

* Hors AE :

- 5 000 € à l'AREFLH, pour le règlement de la cotisation 2006 de la Région Basse-Normandie,

* Sur AE :

- 210 120 € au SILEBAN, dans le cadre de la convention de préfiguration du contrat de pays du Cotentin si celle-ci est agréée ou à défaut directement,

Π sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 541 570 € au SILEBAN, pour le programme légumier, horticole et pommes de terres-oignons de l'année 2006 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-477

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - cidre et poiré (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 52 162,35 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à l'Interprofession des Appellations Cidricoles :

- 15 003,35 € pour le suivi des vergers de démonstration de Basse-Normandie en 2006,

- 17 684 € pour le suivi-aval qualité du pommé AOC de Normandie 2006,

* à l'Association Régionale de Développement de l'Economie Cidricole :

- 19 475 € pour l'appui au fonctionnement de la structure 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-478

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique (investissement)

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 30 939 €;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 30 939 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-479

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 105 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 105 000 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie, pour son programme 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-480

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - promotion de l'installation et du salariat (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer au CNASEA sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion de l'installation et du salariat, un montant total de 32 565,13 € pour les contrats de parrainage suivants :

- 7 539,55 € pour le stage de 10 mois de M. Anthony MARGUERITE à la Carneille (Orne),

- 8 995,26 € pour le stage de 12 mois de M. Fabrice ENIZAN à Saint-Germain d'Elle (Manche),

- 9 000,27 € pour le stage de 12 mois de M. Jean-Philippe YON à Quettreville-sur-Sienne (Manche),

- 6 083,84 € pour le stage de 8 mois de Mme Florence VALOGNES à Digosville (Manche),

- 946,21 € pour la prolongation du stage de 1 mois et 1 semaine de M. José HOUSSIN à Villiers-le-Sec (Calvados) ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-481

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - aides aux agriculteurs récemment installés (investissement)

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation, emploi agricole et études » de 550 000 € votée en 2006, un dossier « Aide aux investissements pour les Jeunes Agriculteurs récemment installés » d'un montant de 26 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant global de 26 000 € d'aides aux investissements productifs ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe ;

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-482

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et des aides à l'emploi durable, une subvention de 2 500 € à l'EARL DE LA NOE BECOT à Serigny (Orne), pour la création d'un poste d'ouvrier agricole polyvalent ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-483

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « études, expertise et prospective » d'un montant de 35 148 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des études, les subventions suivantes :

- 21 732 € à l'Union Normande des Groupements Porcs, pour la réalisation d'une enquête sérologique pour connaître le niveau de prévalence « salmonelles » des élevages, représentant 22,1 % du coût total de l'étude,

- 13 416 € à la Coopérative Isigny Sainte Mère, pour la réalisation d'un projet d'enrichissement naturel du lait en acide gras n-3, par la modification de l'alimentation des vaches, représentant 20 % du montant éligible ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-484

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités par un soutien aux activités périphériques - investissements agroalimentaires

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « Investissements agroalimentaires » d'un montant de 52 130 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 52 130 € à la SA EVA, au titre de divers investissements agroalimentaires ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 5 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-485

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité (investissement)

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 14 495 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 3 462 € au GAEC du Bois Canon à Mézidon-Canon (Calvados), pour l'acquisition de matériel de transformation laitière (taux d'aide 30 %),

- 3 911 € au GAEC du Clos de la Pommeraye à Saint-Désir-de-Lisieux (Calvados) pour des travaux d'isolation de son local de stockage de produits cidricoles (taux d'aide 30 %),

- 2 448 € au GAEC de la Belle Etoile à Saint-Sénier-sous-Avranches (Manche), pour l'aménagement et l'équipement de son local de transformation de produits laitiers (taux d'aide 30 %),

- 1 674 € au GAEC Les Centaurés, pour l'acquisition d'un tank à lait (taux d'aide 20 %),

- 3 000 € au GAEC du Mont Hardy, pour l'acquisition d'un tank à lait (taux d'aide 20 %)

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des aides attribuées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-486

sur l'agriculture : Institut de Pathologie du Cheval

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 26 588,96 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, pour la régularisation de frais engagés dans le cadre de l'Institut de Pathologie du Cheval, pour les investissements suivants :

- 12 000 € pour l'acquisition d'un ordinateur de scintigraphie,
- 3 607,11 € pour l'acquisition d'un thermorégulateur de secours en scintigraphie,
- 3 090,17 € pour l'installation d'un sol en caoutchouc,
- 1 717,93 € pour l'achat de deux ventilateurs Tapis Roulant Grande Vitesse (TRGV),
- 2 966,08 € pour l'acquisition d'une potence du TRGV,
- 3 207,67 € pour la plantation de 12 pommiers et 12 poiriers ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes : le paiement pourra être effectué sur présentation d'un bilan technique attestant du bon usage des matériels acquis et d'un bilan financier signé par l'expert comptable de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort certifiant que les factures ont été acquittées ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-487

**sur le personnel de la Région : organisation de la médecine préventive et professionnelle
des personnels TOS des lycées**

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de contractualiser à compter du 1^{er} mai 2006 et jusqu'au 31 décembre 2008 avec le Centre de Gestion du Personnel Territorial de l'Orne pour organiser la médecine professionnelle et préventive des personnels TOS exerçant leur activité dans les lycées publics de l'Orne ;
- d'inscrire au chapitre 932 du budget de la Région, les crédits correspondants ;
- de reconduire pour 2007 et 2008, le principe d'un coût annuel de 60 €TTC par agent ;
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-488

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 44 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association "Société Hippique de Cabourg"	Organisation du "Jumping de Cabourg - ARSEP - Basse-Normandie" du 21 au 25 juin 2006	40 000,00 €
Association "Les Amis d'Abdou N'Diaye"	Organisation du "Jubilé de Basket-Ball Abdou N'Diaye" le dimanche 28 mai 2006 au Palais des Sports de Caen	3 000,00 €
Union Syndicale des Journalistes Sportifs de France U.S.J.S.F. Normandie	Organisation de la 1ère édition du Trophée des Normands qui opposera le vendredi 14 juillet 2006 à Honfleur le Stade Malherbe de Caen au Havre Athlétic Club	1 500,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-489

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 700 € les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Nationale des Pupilles de la Nation des Orphelins de Guerre ou du devoir du Calvados	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Mairie de Gourbesville	Réalisation d'un mémorial commémoratif en l'honneur des 300 soldats tombés sur le sol de la commune entre le 6 et le 16 juin 1944	1 200,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-490

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer, au titre du soutien à l'organisation des congrès, forums et colloques, pour un montant total de 3 200 € les subventions suivantes :

* sur le chapitre 933 du Budget de la Région

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Manche	Organisation de la deuxième Conférence Départementale de la Vie associative sur le thème : "Quelle place pour les associations dans un projet de territoire ?"	1 200,00 €

* sur le chapitre 931 du Budget de la Région

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Orne	Organisation d'une exposition itinérante "le printemps de la diversité" dans l'Orne de mai à juillet 2006 dans le cadre du Comité de Pilotage pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre les discriminations	2 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-491

sur la promotion de la Région : Adhésion à l'Association « Communication Publique »

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association « Communication Publique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 920 € à l'Association « Communication Publique », correspondant à la cotisation de la Région Basse-Normandie pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-492

sur les Chemins du Souvenir

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 3 000 € au lycée Professionnel Victor Lépine, dans le cadre de leur projet « Les chemins du Souvenir » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-493

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, CAZENEUVE, DESCHAMPS, DURON, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE TECHNIQUE

Autorisation de signature

I.1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
DDE 50	50	LYCEE EDMOND DOUCET EQUEURDREVILLE – reconstruction de logements de fonction	Travaux	Lot n° 1 – gros œuvre	DESHAYES – 50700 BRIX	902	321.325,09
				Lot n° 2 – charpente bois	LEPETIT Daniel – 50250 LA HAYE DU PUIITS	902	30.708,33
				Lot n° 3 – couverture	MARIE & cie – 50570 REMILLY S/LOZON	902	49.162,01
				Lot n° 4 – menuiseries extérieures	LEPETIT Daniel – 50250 LA HAYE DU PUIITS	902	38.040,80
				Lot n° 5 – cloisons, doublages, plafonds, isolation	MARY – 50500 CARENTAN	902	56.270,12
				Lot n° 6 – menuiseries intérieures	LEPETIT Daniel – 50250 LA HAYE DU PUIITS	902	42.210,38
				Lot n° 10 – revêtements muraux	LEFEVRE – 50110 TOURLAVILLE	902	36.669,48
				Lot n° 11 – VRD	T.P.C. – 50110 TOURLAVILLE	902	105.464,80
				Lot n° 12 - démolitions	LECLERC – 14123 IFS	902	55.365,00
DDE 50	50	LYCEE CHARLES-FRANCOIS LEBRUN COUTANCES – remplacement des menuiseries extérieures et ravalement de façades	Travaux	Lot n° 1 – menuiseries extérieures	ASC ROBINE – 50290 BREHAL	902	77.044,00
				Lot n° 2 - ravalement	PIERRE – 50200 COUTANCES	902	5.890,36

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE SAINT-LÔ – mise en conformité des installations électriques	Travaux	Lot unique - électricité	AMEC SPIE/JA VALET – 14209 HEROUVILLE	902	383.089,17
Normandie Aménagement	14	Rénovation des chaufferies de l'internat et de l'externat au lycée Robert de Mortain à Mortain	Travaux	Lot unique	SANI CHAUFFAGE 61200 Argentan	902	296 960,22
Sans objet PATRIMOINE	14	Rénovation d'un logement de gardien à l'Abbaye aux Dames de Caen	Travaux	Lot 1 – Gros œuvre – Menuiseries	HARET DECO 14280 Authie	903	28 108.81
				Lot 2 – Electricité – Plomberie	ACEANE 14310 Villers Bocage	903	5 262.85
				Lot 3 – Peintures – Sols	GAGNEUX Didier 14000 Caen	903	8 537.12

I.2 - AVENANTS

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant €HT + % variation marché initial
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Extension des installations sportives	Travaux	Lot n° 1 – gros-œuvre Marché n° 179.05	FAUCILLION 50130 CHERBOURG OCTEVILLE	902	+ 4.248,35 € + 4,95 %
Le terrassement de la plate-forme du bâtiment a fait apparaître une conduite d'eau potable à l'emplacement des fondations qu'il est nécessaire de déplacer. L'hétérogénéité du sol contraint d'augmenter la profondeur des puits d'assise des longrines. Ces travaux complémentaires entraînent une plus value du marché de base compatible avec l'enveloppe financière.							
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE – SAINT LO – Transformation de l'ancien internat en externat et locaux de vie lycéenne	Travaux	Lot n° 3 – menuiseries extérieures Marché n° 147.05	LEPETIT Michel – 50430 LESSAY	902	+ 18.940,25 € + 3,82 % (avenant n° 1 : + 0,85 %)
Le manque d'étanchéité des châssis des cages d'escalier sud et est, prévus conservés, entraînent la nécessité de les remplacer pour éviter la dégradation intérieure des enduits et peintures : les travaux complémentaires augmentent le marché de base de + 3,82 % et après ajout de l'avenant n° 1 (+0,85 %) à 4,67 %.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant €HT + % variation marché initial
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE – SAINT LO – Transformation de l'ancien internat en externat et locaux de vie lycéenne	Travaux	Lot n° 7 – revêtements de sols souples Marché n° 23.05	PICHELOT 50000 SAINT-LÔ	902	+ 3.038,57 € + 3,64 % (avenant n° 1 : +1,29 %)
La restructuration lourde du bâtiment a entraîné des décolllements de revêtements de sols qu'il est nécessaire de remplacer. Ces travaux supplémentaires augmentent le marché de base de + 3,64 % et avec la prise en compte de l'avenant n° 1 (+ 1,29 %) de + 4,93 %.							
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE – SAINT LO – Transformation de l'ancien internat en externat et locaux de vie lycéenne	Travaux	Lot n° 9 – plomberie chauffage Marché n° 25.05	TABARIN ENTZMANN 50310 MONTEBOURG	902	+ 715,53 € + 0,48 % (avenant n° 1 : + 1,2 %)
La mise en place de gaines de désenfumage nécessite de modifier la distribution de l'atelier de couture du niveau 2. Ces travaux entraînent une plus value de + 0,48 % augmentée de l'avenant n° 1 (+1,2 %). La plus value totale est de + 1,68 %.							
DDE 50	50	Remplacement des menuiseries extérieures au lycée Robert de Mortain à Mortain (50)	Travaux	Lot unique – Menuiseries extérieures et PVC Marché n° 14.06	OXXO 61250 DAMIGNY	902	+ 3 963.95 € + 4.72 %
La validation du plan de retrait amiante par l'inspection du travail est assortie de prescriptions qui ne pouvaient être stipulées au stade de l'étude. Ces prescriptions entraînent un surcoût compatible avec l'enveloppe financière.							
ICADE G3A	14	Extension de l'externat et de l'internat au LEPA de ST HILAIRE DU HARCOUET	Travaux	4 – menuiseries extérieures aluminium – 47.06	ANFRAY – Avenant n° 1	902	+ 4 356.28 (+ 2.78 %)
Moins-value pour fourniture et pose d'ouvrants de façade pour amenée A.F. Moins-value pour fourniture et pose d'une porte d'entrée en rez-de-chaussée de l'internat filles, en façade Sud. Plus-value pour fourniture et pose de 3 portes d'entrée (rez-de-jardin et rez-de-chaussée de l'internat filles) suite à l'état de vétusté à la prise de possession des locaux.							
ICADE G3A	14	Réfection de couverture et d'étanchéité au lycée S Allende à HEROUVILLE ST CLAIR	Travaux	1 – étanchéité – 385.05	ASTEN – Avenant n° 1	902	+ 1 664.00 (+ 2.34 %)
Remplacement des lanterneaux existants vétustes par des lanterneaux fixes avec mise en œuvre de barreaudages anti-effractions et anti-chutes							
ICADE G3A	14	Restructuration des ateliers au lycée Arcisse de Caumont à BAYEUX	Travaux	Maîtrise d'œuvre – 376.04	GCF mandataire – Cotraitants : BADER – PERROTTE – LUCET DUHAMEL	902	+ 0.00
Suite à la dissolution de la société GCF et sa mise en liquidation, le mandataire du groupement devient le BET BADER et les prestations non exécutées par GCF sont transférées au BET BADER. La répartition de la rémunération est modifiée en conséquence.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant €HT + % variation marché initial
ICADE-G3A	14	Construction d'une salle polyvalente au lycée Malherbe à Caen	Travaux	11 – Revêtements de sols scellés - faïence	LECHEVREL – 14123 IFS	902	- 9 260.93
Annulation du marché non encore notifié et non passé au Contrôle de Légalité suite à cessation d'activité au 1 ^{er} août 2006 pour problème de santé.							
ICADE-G3A	14	Construction d'une salle polyvalente au lycée Malherbe à Caen	Travaux	11 – Revêtements de sols scellés - faïence	CARRELAGES SLIMANE FOUCHARD – 14000 CAEN	902	10 996.29
Entreprise classée en seconde position par la Commission d'attribution du 5 avril 2006 suite à la cessation d'activité de l'entreprise LECHEVREL							
DDE 61	61	L.P. « Mézen » d'ALENCON Restructuration des locaux d'Internat.	Maîtrise d'œuvre	N° 234-04	ACAU et les BET Babin, Roptin, Alpha BET et Cristofoli.	902	0 €
Suite à la réalisation du diagnostic qui a permis de révéler qu'aucune modification ne sera apportée à la structure, les prestations des éléments de mission APS, APD, PRO, ACT et VISA initialement prévues à ALPHA BET sont transférées au 1 ^{er} co-contractant ACAU, mandataire.							
Sans objet Direction des transports	14	Réalisation d'une base de données quantitatives et qualitatives sur le réseau TER bas- normand	Services	Lot1- Enquête sur les transports publics de voyageurs en Basse-Normandie Réalisation de comptages et d'enquêtes sur le réseau TER	BVA 31500	938	0 €
Le présent avenant a pour objet de prendre acte de la fusion de la société ALTAGIS et de la société BVA. La société ALTAGIS a absorbé la société BVA. La dénomination sociale de la société est BVA.							
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE SAINT-LÔ – transformation de l'ancien internat en externat et locaux de vie lycéenne	Travaux	Lot n° 10 – menuiseries extérieures alu Marché n° 148.05	AMC FOLLIOU 50700 VALOGNES	902	+ 2.618,00 € + 1,76 %
Le bureau de contrôle demande d'augmenter la largeur de la sortie de secours de l'escalier sud existante et prévue conservée. Il est nécessaire de remplacer le bloc-porte en place.							
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du cœur de lycée et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 3 – étanchéité, bardage Marché n° 165.04	BELLIARD – 53120 GORRON	902	+ 2.802,91 € + 4,41 %
La mise en place du lanterneau de désenfumage de l'escalier central nécessite la modification de la couverture du bâtiment C.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant €HT + % variation marché initial
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du cœur de lycée et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 7 – cloisons, doublages, menuiseries Marché n° 169.04	LEPETIT Daniel – 50250 LA HAYE DU PUITTS	902	+ 6.079,90 € + 2,51 % (avenant n° 1 + 2 %)
Le bureau de contrôle demande le remplacement des portes palières des niveaux 3-4 et 5 par des portes asservies au système de sécurité. A la demande du lycée, une cloison prévue conservée a été déplacée pour agrandir une salle de cours. Ces travaux complémentaires augmentent le montant de base du marché de 4,5 % en prenant en compte l'avenant n° 1 de + 2 %.							
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du cœur de lycée et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 8 – plafonds suspendus Marché n° 170.04	CONFORT ISOLATION – 14650 CARPIQUET	902	+ 3.474,75 € + 3,72 %
La mise en conformité des couloirs des niveaux 3 et 4 demandée par le bureau de contrôle entraîne des modifications des faux-plafonds des deux couloirs.							
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du cœur de lycée et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 9 – carrelage, faïence Marché n° 171.04	AGUILAR-JACQUETTE 50410 PERCY	902	+ 1.065,75 € + 2,22 %
La mise en place du garde-corps de l'escalier central va entraîner des modifications de carrelage du hall.							
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du cœur de lycée et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 11 – revêtements de sols Marché n° 182.04	VIGER PEINTURE 50120 EQUEURDREVILLE	902	+ 1.087,80 € + 1,1 %
La modification du couloir du niveau 4 nécessite de prolonger le revêtement de sol jusqu'à la porte de recouplement.							
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du cœur de lycée et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 13 – électricité, courants faibles Marché n° 174.04	MASSELIN 50100 CHERBOURG	902	+ 4.254,31 € + 2,69 %
La mise en conformité des couloirs des niveaux 3 et 4 demandée par le bureau de contrôle entraîne des modifications de l'installation électrique des deux couloirs.							

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-494

sur la représentation du Conseil Régional : Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de l'Agglomération Caennaise

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité,

pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise :

- Mme FERET
- Mme GOBERT
- M. FONTAINE

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-495

sur la représentation du Conseil Régional : Centre Hospitalier Public du Cotentin

Réunion du VENDREDI 19 MAI 2006

Réunie le vendredi 19 mai 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

de reconduire le mandat de M. FORAFO pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Public du Cotentin, nouvel établissement créé, à compter du 1^{er} avril 2006, suite à la fusion des Centres Hospitaliers de Cherbourg-Octeville et de Valognes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA